



## Charte Informatique de l'Établissement

### *Préambule*

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) est essentielle pour l'apprentissage et le développement des compétences numériques des élèves. Cette charte a pour objectif de définir les règles d'utilisation des ressources informatiques de l'établissement afin de garantir un environnement sécurisé et respectueux pour tous.

### *Article 1 : Accès aux Ressources Informatiques*

1. L'accès aux ordinateurs, tablettes, et autres équipements informatiques est réservé aux activités pédagogiques et éducatives.
2. Chaque utilisateur doit utiliser ses propres identifiants pour se connecter aux systèmes informatiques de l'établissement.

### *Article 2 : Utilisation Responsable*

3. Les utilisateurs doivent respecter les règles de courtoisie et de respect dans leurs communications électroniques.
4. Il est interdit de consulter, créer ou diffuser des contenus inappropriés, offensants ou illégaux ou tout contenu payant.
5. Les ressources informatiques doivent être utilisées de manière responsable pour éviter toute dégradation ou dysfonctionnement.

### *Article 3 : Sécurité et Confidentialité*

6. Les utilisateurs doivent protéger leurs identifiants et mots de passe et ne pas les partager.

7. Toute tentative d'accès non autorisé aux systèmes informatiques de l'établissement est strictement interdite.
8. Les données personnelles et les informations confidentielles doivent être protégées et ne doivent pas être divulguées sans autorisation.

#### *Article 4 : Respect de la Propriété Intellectuelle*

9. Les utilisateurs doivent respecter les droits d'auteur et les licences des logiciels et contenus numériques.
10. Il est interdit de copier, distribuer ou utiliser des logiciels ou contenus sans autorisation.

#### *Article 5 : Sanctions*

11. Tout manquement à cette charte peut entraîner des sanctions disciplinaires, allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive de l'accès aux ressources informatiques.
12. Les sanctions seront déterminées en fonction de la gravité de l'infraction et conformément au règlement intérieur de l'établissement.

#### *Conclusion*

Cette charte doit être lue et signée par tous les utilisateurs des ressources informatiques de l'établissement. Elle vise à promouvoir un usage responsable et sécurisé des TIC, essentiel pour un environnement d'apprentissage sain et productif.